

Conseil de la métropole du 24 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juin 2016

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 juin 2016 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M C. GUYONVARCH, M. P. KARLESKIND, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. F. JACOB, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M P. KERBERENES, M. B. KERLEGUER, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme P. MAHE, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MONTANARI, Mme S. NEDELEC, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Mme A. ROUDAUT, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme G. ABILY, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROUGALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme M-P. LAFORGE, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC, Mme I. MAZELIN, M. G. MOAL, M M. QUERE, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

C 2016-06-127 HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi-sites (OPAH-RU multi-sites) – Arrêt du bilan de la concertation publique.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi-sites (OPAH-RU multi-sites) – Arrêt du bilan de la concertation publique.

EXPOSE DES MOTIFS

Le conseil de la métropole, dans sa délibération du 28 janvier 2016 et conformément au 4° de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi-sites (OPAH-RU multi-sites) dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Rappel des objectifs de l'OPAH-RU métropolitaine

L'objectif de cette OPAH-RU multi-sites est de poursuivre la dynamique de requalification engagée à Recouvrance, quartier dont le projet urbain a été retenu d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en 2015, et de l'étendre à de nouveaux secteurs à enjeux de la métropole.

Cette opération a pour but de réhabiliter le tissu ancien des quartiers de Recouvrance, Haut de Jaurès et Kerinou :

- en luttant contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- en restaurant le fonctionnement des copropriétés
- en remettant sur le marché des logements à la typologie diversifiée et aux loyers maîtrisés

Les objectifs de la concertation étaient de permettre aux habitants et personnes concernées par l'opération :

- de prendre connaissance des périmètres opérationnels de l'opération,
- de prendre connaissance des orientations générales définies lors des études préalables menées sur les quartiers concernés,
- de formuler des observations et propositions.

Les modalités de concertation étaient les suivantes :

- mise à disposition dans les locaux de l'hôtel de métropole et des mairies de quartiers concernés (mairie de Lambézellec, mairie des Quatre moulins, mairie de Saint Marc, mairie de l'Europe et mairie de Brest centre) d'un dossier de présentation comprenant les

résultats de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU multi-sites, les périmètres opérationnels proposés ainsi qu'un registre pour recueillir l'avis du public.

- insertion dans la presse locale et sur le site internet de Brest métropole d'avis informant le lancement et les modalités de la concertation.
- tenue d'une réunion publique d'information le 20 avril 2016 à l'hôtel de métropole.

La concertation s'est déroulée sur 5 semaines du 18 avril au 27 mai 2016 dans les formes prévues par la délibération du Conseil de la métropole du 28 janvier 2016. Les remarques émanant des registres mis à disposition du public, comme celles émanant de la réunion publique d'information du 20 avril 2016, sont répertoriées dans le bilan de la concertation, annexé à la présente délibération.

DELIBERATION

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment, l'article L.300-2,

Vu la délibération n° C 2016-01-014 en date du 28 janvier 2016 approuvant le principe de mise en œuvre de l'OPAH-RU métropolitaine et les modalités de concertation avec le public.

Vu les contributions recueillies dans les registres et lors de la réunion publique, détaillées dans le bilan annexé à la présente délibération,

Considérant que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération du Conseil de la métropole du 28 janvier 2016 ;

Considérant que la concertation a été de nature à permettre l'expression du public,

Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- de prendre acte des observations émises qui ne remettent pas en cause les objectifs de l'opération,
- d'approuver le bilan de la concertation ci-annexé,
- de décider que ce bilan sera mis à la disposition du public pendant un mois à l'Hôtel de la métropole et à la mairie des différents quartiers concernés,
- de poursuivre les procédures nécessaires à la mise en œuvre de l'OPAH-RU dans le cadre de la concession d'aménagement
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Avis commissions :

Avis de la Commission aménagement durable du territoire et solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE